

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGİ - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LEOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-032-19142/25/CM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'expérimentation et de financement valant mandat avec le GIP Europe des Projets Architecturaux et Urbains (EPAU) pour le quartier Petit Séminaire à Marseille

147469

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Quartier Politique de la Ville du « Petit Séminaire » à Marseille a été sélectionné parmi les 10 sites pilotes du programme Quartiers de Demain suite à l'annonce du Président de la République en juin 2023 pour faire l'objet d'une consultation internationale d'architecture, d'urbanisme et de paysage. C'est l'une des mesures du plan Quartiers 2030 définie dans le Comité interministériel de la Ville fin 2023.

La consultation internationale Quartiers de demain a pour ambitions de :

- Réaliser des projets démonstrateurs de la transition socio-écologique dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- Renouveler les modes de faire par l'expérimentation et la participation citoyenne.
- Contribuer à l'héritage architectural des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
-

Elle s'appuie sur 3 piliers pour la transformation des Quartiers de demain :

- La conduite d'un dialogue compétitif sur 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- La mise en place d'un accompagnement spécifique pour accélérer la réalisation des projets lauréats.
- La capitalisation à partir des 10 projets pilotes et la diffusion auprès de la profession et du grand public afin d'assurer la réplicabilité.

Ce programme national expérimental est piloté par le Groupement d'Intérêt Public Europe des Projets Architecturaux et Urbains (GIP EPAU), dont sont membres le ministère de la Culture et le ministère du Logement et de la Rénovation urbaine.

Dans le quartier du Petit Séminaire, il a été proposé aux concepteurs de travailler sur la création d'une coulée verte dans un contexte complexe d'un point de vue topographique et hydraulique. Au cours du dialogue compétitif, le programme a été étendu à la requalification d'une partie de la rue de la Maurelle et la proposition d'orientations pour l'implantation des logements à bâtrir.

Ainsi au niveau local, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole compte tenu de l'approbation de l'intérêt métropolitain d'une opération d'aménagement sur le quartier du Petit Séminaire à Marseille, 13^{ème} arrondissement le 18 avril 2024 (URBA-008-16086/24/CM). Le dialogue compétitif et le projet sont conduits en partenariat avec la Ville de Marseille, Provence Métropole Logement et les services déconcentrés de l'Etat, compte tenu des implications du projet.

La Métropole et le GIP EPAU ont ainsi signé une convention d'expérimentation et de financement valant mandat pour bénéficier de la compétence et des moyens financiers et techniques d'accompagnement du GIP EPAU, notamment pour la passation du dialogue compétitif et l'aide en ingénierie. Cette convention entre le GIP EPAU et la Métropole a été approuvé par délibération n°URBA-029-16907/24/BM du 5 décembre 2024.

Après une première phase de sélection des candidatures de novembre 2024 à janvier 2025, le dialogue compétitif a constitué la seconde phase de la consultation, se déroulant de février à octobre 2025. Les trois équipes sélectionnées ont réalisé un travail de diagnostic, de scénarios d'aménagement puis d'esquisse, dans le cadre d'une dynamique de participation habitante et de dialogue avec la maîtrise d'ouvrage. A l'issue de 8 mois de travail collaboratif et de concertation avec les habitants, la consultation s'est achevée en octobre 2025 avec le rendu final des candidats. A la suite de la commission d'appel d'offre qui s'est tenue le 5 novembre, un marché de maîtrise d'œuvre sera notifié au prestataire retenu. Ce marché porte sur l'aménagement de la coulée verte et de la requalification de la rue de la Maurelle.

La convention initiale conclue entre le GIP EPAU et la Métropole prévoit un accompagnement du GIP EPAU dans la procédure de dialogue compétitif jusqu'à la désignation du maître d'œuvre. Fort de cette première expérience, il apparaît aujourd'hui opportun de poursuivre la démarche partenariale et d'accompagnement dans la phase de mise en œuvre du projet afin notamment de maintenir en phase réalisation un haut niveau d'ambition en termes de transition écologique et sociale du quartier.

De plus, la poursuite de cet accompagnement permettra d'assurer la valorisation, l'essaimage et la réplicabilité des innovations issues de cette démarche d'expérimentation et portés par le projet du « Petit Séminaire » à Marseille.

Le GIP EPAU prévoit ainsi d'apporter un accompagnement en matière :

- D'expertises techniques favorisant les démarches d'expérimentation visant à faire du projet une opération pilote de l'adaptation au changement climatique, de la neutralité carbone et de la préservation de la biodiversité.
- Juridique et réglementaire pour lever d'éventuels freins à la mise en œuvre.
- D'identification et de mobilisation de financements complémentaires.
- De poursuite des dispositifs de participation citoyenne.

Des évènements et outils seront également mis en œuvre par le GIP EPAU pour valoriser les projets des 10 sites Quartiers de demain, pour suivre les ambitions socio-environnementales et d'innovation, capitaliser et diffuser les enseignements de la démarche, avec la contribution de la Métropole.

Ainsi, il est nécessaire d'acter par avenant n°1 à la convention avec le GIP EPEAU le prolongement de la démarche partenariale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locales ;
- La délibération URBA-008-16086/24/CM du 18 avril 2024 approuvant l'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement sur le quartier du Petit Séminaire à Marseille, 13^{ème} arrondissement ;
- La délibération URBA-029-16907/24/BM du 5 décembre 2024 approuvant la convention d'expérimentation et de financement valant mandat pour bénéficier de la compétence et des moyen financiers et techniques d'accompagnement du GIP EPAU.

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'achèvement du dialogue compétitif permettant de sélectionner un MOE, dans le cadre du programme expérimental national Quartier de Demain conduit par le GIP EPAU, pour l'aménagement d'une coulée verte et la requalification de la rue de la Maurelle dans le QPV du Petit Séminaire ;
- Que pour assurer le plus haut niveau d'ambition environnemental et social lors de la phase de maîtrise d'œuvre de ce projet, il convient de poursuivre la démarche partenariale du programme Quartier de demain engagée entre le GIP EPAU et la Métropole ;
- L'intérêt de bénéficier de l'accompagnement du GIP EPAU, notamment en matière d'ingénierie, d'appui à la poursuite des dispositifs de participation citoyenne, de valorisation du projet, de suivi des objectifs socio-environnementaux et d'innovation, de capitalisation et diffusion des enseignements.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention d'expérimentation et de financement signée le 30 décembre 2024 entre le GIP EPAU et la Métropole Aix-Marseille-Provence, relative à la consultation internationale Quartiers de demain.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant à la convention de d'expérimentation et de financement signée le 30 décembre 2024 entre le GIP EPAU et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT